

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Absentions : 0

Date de convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Killian THERON - Philippe LELARD - Agnès GHIO - Alexandre MERLEN

Secrétaire de séance : Robert QUISSAC

Absents :

Excusés : Christophe RICOU - Clarisse DELMAS

Procurations : Procuration de Christophe RICOU à Camille BELIN – Procuration de Clarisse DELMAS à CAYROCHE Amélie

24062026- Délib-28

Objet : Vote des subventions aux associations – Attribution d'une subvention à l'association LES GENÊTES D'OR.

M. Philippe LELARD, Mme Agnès GHIO, M. Alexandre MERLEN et Mme Amélie CAYROCHE, intéressés dans le cadre de la présente délibération ne prennent pas part au vote concernant cette association. Par ailleurs, la procuration de Mme Clarisse DELMAS dans le cadre de la présente délibération n'est pas prise en compte.

Vu l'approbation du budget principal primitif de la commune pour l'exercice 2026 par délibération n°29042026-Délib-08 en date du 29 avril 2026,

Considérant la demande de subvention faite par l'association LA GENÊTES D'OR,

Considérant la proposition d'attribution d'une subvention de 250 euros par la Commission des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

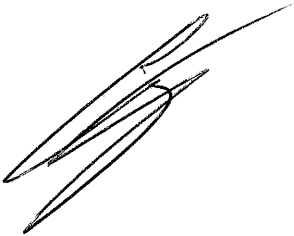
Article 1 : Décide d'octroyer pour 2026, une subvention de **250** euros à l'association LA GENÊTES D'OR.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget principal de la Commune.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC

